



## CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

UNEP/CMS/COP15/Rapport

23 mars 2026

Français

Original : Anglais

15<sup>e</sup> SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES  
Campo Grande, Brésil, 23 au 29 mars 2026

### PROJET DE RAPPORT DE LA RÉUNION : JOUR 1 (23 MARS 2026)

#### CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

1. La cérémonie d'ouverture, tenue le lundi 23 mars 2026, comprend des éléments protocolaires, culturels et officiels, ainsi qu'une allocution de bienvenue à Campo Grande. Une présentation vidéo présentant les espèces migratrices, leurs habitats et le biome du Pantanal précèdent les discours d'ouverture.
2. Mme Marina Silva, Ministre brésilienne de l'Environnement et du Changement climatique, remercie la population de Campo Grande pour son généreux accueil de la COP 15 de la CMS. Elle évoque le Pantanal comme un environnement aux multiples significations et un lieu de transition où la vie afflue. Elle mentionne également les pressions telles que le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution qui menacent les espèces migratrices ainsi que la qualité de l'eau et des aliments. Elle appelle à une action courageuse pour soutenir toutes les espèces migratrices.
3. Mme Elizabeth Mrema, Directrice exécutive adjointe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), remercie le Gouvernement brésilien d'accueillir la COP 15 de la CMS, soulignant que le Pantanal, le plus grand écosystème de zones humides tropicales au monde, est un exemple vivant de connectivité écologique en action. Elle souligne l'urgence d'une action internationale coordonnée et d'une responsabilité partagée pour protéger les espèces migratrices. Elle exprime la sincère gratitude du PNUE à Mme Amy Fraenkel pour son leadership dévoué en tant que Secrétaire exécutive de la CMS depuis 2019, faisant remarquer qu'elle a considérablement renforcé le travail de la Convention et sa communauté. Elle présente Andrew Raine, nouveau Secrétaire exécutif de la CMS à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026, et se dit confiante dans une transition en douceur.
4. Mme Amy Fraenkel, Secrétaire exécutive de la CMS, remercie le Président Lula da Silva et le Gouvernement brésilien pour l'accueil de la COP15 aux portes du Pantanal, un écosystème essentiel pour les espèces migratrices. Elle remercie le Gouvernement ouzbek pour son leadership durant la présidence de la COP14. Elle déclare que le thème de la COP15, « Connecter la nature pour préserver la vie », souligne que la connectivité écologique est non seulement essentielle pour les espèces migratrices, mais qu'elle soutient également toute vie sur Terre, ainsi que nos économies, nos moyens d'existence, notre santé et notre sécurité. Elle souligne le lancement, lors de la COP14, du premier rapport intitulé [État des espèces migratrices dans le monde](#), et indique que les travaux qui ont suivi ont constitué une grande partie des documents servant de base aux discussions de la COP15. Elle mentionne le document [État des espèces migratrices dans le monde : rapport intérimaire \(2026\)](#) préparé pour la CMS par le PNUE-WCMC,

une évaluation mondiale sur les poissons d'eau douce qui sera publiée le 24 mars, ainsi que la publication d'études sur les impacts de l'exploitation minière en eaux profondes et les effets du changement climatique sur les espèces migratrices, entre autres.

5. Mme Fraenkel attire également l'attention sur les réussites obtenues grâce à la coopération internationale, notamment le rétablissement de la tortue verte, de l'antilope saïga et de l'oie empereur. Elle indique que l'ordre du jour de la COP15 comporte un nombre record d'espèces proposées pour inscription aux annexes de la Convention. S'agissant des menaces pesant sur les espèces migratrices, Mme Fraenkel insiste sur la surexploitation, qu'il s'agisse de prélèvements ciblés ou de captures accidentelles, et souligne que les prélèvements illégaux ou non durables à des fins domestiques constituent une menace plus grave que le commerce international. Elle indique le lancement cette semaine d'une nouvelle initiative mondiale sur les prélèvements d'espèces migratrices. Elle reconnaît que la destruction et la fragmentation des habitats constituent une autre menace, observant que la CMS est un leader en matière de connectivité écologique. Elle ajoute que la Cible 3 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal pourrait être atteinte grâce à des réseaux d'aires protégées bien connectés et gérés efficacement, ainsi qu'à d'autres mesures de conservation. Elle déclare que les prises accessoires restent la plus grande menace pour les espèces aquatiques en danger.
6. M. Mauricio Lyrio, Secrétaire à l'Énergie, au Climat et à l'Environnement du Brésil, souhaite à toutes et à tous la bienvenue au Brésil. Il déclare que les voies de migration, les zones humides et les corridors forestiers agissent comme des autoroutes écologiques, sur lesquelles les espèces migratrices occupent une place centrale. Leur protection requiert des politiques en matière de climat, de biodiversité et de développement, ajoute-t-il. Il souligne que la restauration, la lutte contre la fraude et la participation des communautés sont essentielles pour les services écosystémiques. Il souligne toutefois que les mécanismes financiers, le renforcement des capacités et l'assistance technique, fondés sur le principe des responsabilités communes, mais différenciées, doivent être à la hauteur de l'ambition politique pour garantir la connectivité. Il déclare que le Pantanal illustre parfaitement la convergence du changement climatique, de la perte de biodiversité et de la vulnérabilité, et que la conservation des espèces migratrices va au-delà du simple déplacement à travers les frontières, et conduit à des résultats positifs en matière de développement et au renforcement des écosystèmes.
7. Une performance culturelle mettant en scène des danses autochtones du peuple Terena est suivie d'une intervention d'Adriane Quilombola, une dirigeante autochtone de la région de Campo Grande.
8. M. Alexandre Zerbinin, scientifique brésilien, souligne l'importance des cétacés en tant qu'indicateurs de la santé des océans et insiste sur le caractère essentiel de la coopération internationale pour la protection des espèces migratrices. Il appelle à passer de l'engagement à la mise en œuvre, notamment en réduisant les prises accessoires grâce à la modification des engins de pêche, en gérant le trafic maritime pour réduire le bruit en milieu marin et en veillant à ce que les mesures de conservation soient équitables et inclusives pour les communautés côtières. Il souligne que des données suffisantes existent et que la CMS doit désormais intensifier son action pour relever le défi.
9. Mme Tatiana Neves, biologiste brésilienne, déclare que le cas de l'albatros reflète bien le thème de la COP15, notant qu'il est parfaitement adapté à la vie en mer, voyageant de la Nouvelle-Zélande jusqu'aux côtes brésiliennes. Elle explique que les albatros interagissent avec les pêcheurs en suivant les bateaux pour rechercher leur nourriture, ce qui peut entraîner leur capture accidentelle ou leur mort. Elle appelle à des efforts mondiaux et à une coopération internationale pour résoudre ce problème et éviter les

prises. Elle indique qu'une solution serait que les pêcheurs travaillent de nuit. Elle note que la survie de ces espèces dépend, en partie, des décisions prises lors de la COP15 et espère que cette semaine sera guidée par la coopération et un profond sens des responsabilités.

10. M. Marcelo Loureiro, l'un des plus grands instrumentistes du Brésil, interprète plusieurs morceaux, dont un intitulé « Pantanal » qui est devenu un hymne dans la région.

## I. OUVERTURE DE LA SESSION ET QUESTIONS ORGANISATIONNELLES

### POINT 1. OUVERTURE DE LA SESSION

11. M. Otabek Babamuradov, de l'Ouzbékistan, s'exprimant au nom de la présidence de la COP14, prononce quelques remarques liminaires. Il déclare que le Pantanal constitue une artère écologique vitale pour les Amériques, et ajoute qu'il est tout à fait approprié que le Gouvernement brésilien prenne l'initiative de la Déclaration du Pantanal, qui reflète l'esprit de la Déclaration de Samarcande. Il salue les progrès réalisés concernant le Plan stratégique pour les espèces migratrices 2024-2032 de Samarcande et la coopération régionale au sein de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale (CAMI) grâce à l'adoption d'un Programme de travail complet pour 2026-2032. Il explique qu'au plan national, l'Ouzbékistan a étendu les aires protégées à 14 % de son territoire, lancé un projet « Biohéritage » de 10 millions d'USD et est devenu le premier pays d'Asie centrale à soumettre des objectifs nationaux alignés sur le Cadre mondial de la biodiversité. Il déclare qu'il supervisera la transition de la présidence de la COP afin de faire avancer ces travaux essentiels.

### POINT 2. ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

12. M. João Paulo Ribeiro Capobianco, Vice-Ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Brésil, est élu Président de la COP, M. Khalid Cherki du Maroc est élu Vice-Président de la COP et Président du Comité plénier, et Mme Inka Gnittke d'Allemagne est élue Vice-Présidente du Comité plénier. Le Président de la COP déclare qu'avec ces élections, le Bureau est au complet et qu'il sera composé des membres du Comité permanent, de la Présidente du Comité scientifique, du Président et du Vice-Président de la COP et de la Vice-Présidente du Comité plénier. M. Capobianco prend ensuite la direction de la session en tant que Président de la COP.

### POINT 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE LA SESSION

#### Point 3.1 Ordre du jour provisoire et documents

#### Point 3.2 Ordre du jour provisoire annoté et programme de la session

13. Le Président de la COP présente les documents [UNEP/CMS/COP15/Doc.3.1/Rev.1](#) *Ordre du jour provisoire et documents*, et [UNEP/CMS/COP15/Doc.3.2/Rev.1](#) *Ordre du jour provisoire annoté et calendrier des réunions*. En l'absence de commentaires, les documents sont adoptés.

### POINT 4. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

14. Le Président informe les délégués que le [règlement intérieur](#) applicable à cette session est celui adopté par la COP13. En l'absence de commentaires, le règlement intérieur est adopté.

## **POINT 5. POINT 5. CONSTITUTION DES COMITÉS DE SESSION**

### **Point 5.1 Commission de vérification des pouvoirs**

15. Le Président de la COP rappelle que l'article 3.3 du règlement intérieur prévoit la constitution d'une Commission de vérification des pouvoirs composée de cinq membres issus d'au moins trois régions. Conformément à la pratique de la COP consistant à élire un représentant de chacun des cinq groupes régionaux de la CMS, chaque région est invitée à désigner son représentant. À l'invitation du Président, les nominations suivantes sont faites : l'Australie pour l'Océanie ; le Zimbabwe pour l'Afrique ; le Pérou pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; et les Pays-Bas pour l'Europe. En l'absence d'objection, la COP confirme par consensus la constitution de la Commission de vérification des pouvoirs.

### **Point 5.2 Comité plénier**

16. Conformément à l'article 6 du règlement intérieur, la COP constitue le Comité plénier.

## **POINT 6. ADMISSION DES OBSERVATEURS**

17. Le Président de la COP présente le document [UNEP/CMS/COP15/Doc.6](#) *Admission des observateurs*, précisant que, conformément aux critères énoncés dans la Convention et le règlement intérieur, les institutions spécialisées des Nations Unies, l'Agence internationale de l'énergie atomique et tout État non-Partie à la Convention peuvent être représentés par des observateurs lors des COP. La COP est invitée à admettre les agences ou organismes internationaux et nationaux énumérés dans le document et ayant informé le Secrétariat de leur souhait d'être représentés à la session par des observateurs. En l'absence d'objections, le Président de la COP confirme que les organisations énumérées dans le document 6 sont autorisées à être représentées à la COP15.

## **II. RAPPORTS**

### **POINT 7. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SORTANTE DE LA COP**

À ajouter ultérieurement

### **POINT 8. RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DE LA CONVENTION**

#### **Point 8.1 Comité permanent**

18. Mme Rhiannon Hudson-Jones, Présidente du Comité permanent (StC), présente les activités menées par le Comité depuis la COP14. Elle met en avant le renforcement des mesures contre le prélèvement illégal et les programmes de conservation des espèces, notamment le Plan d'action international par espèce pour le faucon concolore et le Plan d'action pour la conservation des vautours d'Afrique de l'Ouest, mentionnant les nouveaux groupes de travail et les recommandations qui ont conduit à leur adoption. Elle évoque également certaines contraintes, notamment des retards dans le recrutement, et indique que la Présidente du Comité permanent a approuvé le transfert de fonds d'une année civile à l'autre afin de garantir le voyage des participants à la COP. Elle décrit le tout premier cas relevant du mécanisme d'examen qui concerne un projet aéroportuaire en Albanie où les mesures de conservation sont insuffisantes pour protéger les espèces inscrites en Annexe 1. L'Albanie n'ayant pas répondu à une première lettre, elle indique que le Comité permanent à sa 57<sup>e</sup> réunion (StC57) a décidé d'envoyer une lettre de suivi

au Gouvernement albanais, demandant que les lacunes dans les mesures d'atténuation soient comblées.

## Point 8.2 Conseil scientifique

19. Mme Narelle Montgomery, Présidente du Conseil scientifique, fait le point sur les activités menées par le Conseil scientifique depuis la COP14, expliquant que la grande majorité des documents de la COP15 ont été activement produits ou révisés par le Conseil scientifique au cours de cette intersession. Elle souligne quelques points particulièrement importants, notamment : la production du rapport intermédiaire sur l'état des espèces migratrices dans le monde ; l'identification d'un ensemble d'espèces d'oiseaux susceptibles de bénéficier d'une inscription aux annexes de la CMS ; un travail considérable pour affiner et renforcer le programme de la CMS sur les voies de migration ; l'identification d'une lacune importante concernant les oiseaux marins ; et une proposition visant à reconnaître officiellement les voies de migration marines dans le cadre de la CMS. Elle mentionne le leadership dont fait preuve le Conseiller nommé par la COP pour le changement climatique, Des Thomson, dans le rétablissement du groupe de travail sur le changement climatique, l'organisation d'un atelier d'experts à Édimbourg début 2025 et l'élaboration d'orientations techniques sur les obstacles climatiques et les stratégies d'adaptation. Elle indique également la nécessité d'une transition mondiale vers les énergies renouvelables de manière à réduire au minimum les impacts sur les espèces migratrices et à protéger la connectivité écologique. S'agissant des poissons d'eau douce, elle remercie le Conseiller nommé par la COP pour les poissons, M. Zeb Hogan, pour le rôle moteur qu'il a joué en portant cette question à l'ordre du jour de la COP15.
20. Mme Montgomery cite d'autres activités menées par les groupes de travail et les équipes spéciales, portant par exemple sur : la chasse illégale et les prélèvements non durables ; la culture chez les animaux ; et l'exploitation minière en eaux profondes. Elle rend hommage à Mme Ruth Cromie, Conseillère nommée par la COP pour la santé des espèces sauvages, qui quittera ses fonctions après la COP15. La COP15 devra donc choisir un nouveau conseiller nommé par la COP pour la santé des espèces sauvages. En outre, la COP devra nommer un expert supplémentaire pour partager les responsabilités du Conseiller nommé par la COP pour la faune terrestre.
21. Mme Amy Fraenkel, Secrétaire exécutive de la CMS, salue le travail accompli par Mme Montgomery au cours de ses deux mandats en tant que Présidente du Conseil scientifique.

## POINT 9. POINT 9. RAPPORT DU DÉPOSITAIRE ET DU PAYS HÔTE

22. L'Allemagne, en tant que dépositaire de la Convention, présente le document [UNEP/CMS/COP15/Doc.9 Rapport du dépositaire](#), et indique que la CMS compte actuellement 133 Parties. Depuis le dernier rapport du dépositaire en janvier 2025, l'Allemagne n'a reçu aucune notification de Parties concernant des adhésions ou des retraits. Elle indique que la République tchèque a informé l'Allemagne du retrait de ses réserves formulées à l'égard des amendements aux annexes de la Convention adoptés à la COP14. Elle ajoute que le dépositaire n'a connaissance d'aucune réserve. Elle souligne les efforts déployés pour inciter davantage de pays à adhérer à la Convention.

## POINT 10. DÉCLARATIONS

### Point 10.1 Parties (y compris les OIER)

23. Le Président de la COP invite les Parties à faire de brèves déclarations et les encourage à fournir des déclarations écrites.

24. L'Inde, s'exprimant au nom de l'Asie, souligne la mise en place d'une initiative pour la voie de migration d'Asie centrale et fait le point sur les progrès réalisés depuis la COP 14, notamment la création d'une équipe nationale de gestion de projet pour soutenir la mise en œuvre nationale.
25. Chypre, s'exprimant au nom de l'UE, mentionne la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité comme un outil essentiel pour la conservation des espèces migratrices. L'UE accueille favorablement l'entrée en vigueur de l'Accord BBNJ, notant qu'il jouera également un rôle important dans la protection des espèces migratrices. L'UE met en avant ses propositions de plan d'action pour la conservation du requin-hâ dans l'Atlantique Nord-Est et la mer Méditerranée, ainsi que de plan d'action multi-espèces pour la conservation des outardes d'Afrique, d'Eurasie et d'Australie, en espérant que les Parties les soutiendront.
26. Le Panama, s'exprimant au nom de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud et des Caraïbes, souligne la coordination croissante entre les pays de la région, notamment s'agissant de la conservation du jaguar, du renforcement des mesures en faveur des mammifères marins, des progrès significatifs concernant les requins et les baleines grâce à des plans nationaux et régionaux, des avancées concernant les poissons d'eau douce, ainsi que de la mise en œuvre de plans d'action et du renforcement des voies de migration des oiseaux. Il appelle à la mise en place d'un financement multilatéral, notamment par des mécanismes innovants.
27. La Nouvelle-Zélande, s'exprimant au nom de l'Océanie, présente les avancées nationales et régionales en matière de conservation des espèces migratrices, notamment s'agissant de la conservation des oiseaux marins, des limicoles, des mammifères marins, ainsi que des poissons et des tortues qui migrent à travers les océans.
28. Le Zimbabwe, s'exprimant au nom de l'Afrique, reconnaît les défis auxquels sont confrontés les animaux sauvages qui doivent traverser les frontières pour survivre. Il souligne que la Stratégie et le Plan d'action pour la biodiversité de l'Union africaine (2023-2033) établissent clairement un lien entre la prospérité de l'Afrique et sa riche biodiversité ainsi que ses espèces sauvages uniques. Il insiste sur l'importance de la coopération régionale et mondiale, soulignant les partenariats visant à prévenir le braconnage et le commerce illégal, ainsi que le rôle des peuples autochtones, des communautés locales et des femmes.
29. Le Brésil met en avant son rôle comme l'un des pays les plus riches en biodiversité au monde et habitat pour des espèces migratrices telles que le jaguar, le poisson-chat d'Amazonie, ainsi que des requins et des oiseaux migrateurs. Au cours de la Réunion de haut niveau, le Président Luiz Inácio Lula da Silva signe trois décrets qui, ensemble, étendent les aires protégées du pays de 148 000 hectares et renforcent leur connectivité. Le Brésil a également soumis des propositions visant à inscrire des espèces de requins et d'oiseaux aux annexes de la CMS, notamment le sporophile d'Ibera à l'Annexe II, et exprime son soutien au Plan d'action multi-espèces pour les poissons-chats migrateurs d'Amazonie, élaboré en partenariat avec les pays du bassin amazonien, y compris certains qui ne sont pas encore Parties à la Convention. Il appelle à approfondir le dialogue sur la mobilisation des ressources au sein de la CMS afin de répondre aux besoins de toutes les espèces migratrices, y compris celles qui se déplacent exclusivement entre pays en développement, lesquels disposent souvent de capacités et de ressources plus limitées pour mettre en œuvre des mesures de conservation. Le Brésil souligne que les progrès réalisés lors de la COP 15 en matière de financement, de renforcement des capacités et de transfert de technologies pourraient jouer un rôle décisif dans la promotion de l'universalisation de la Convention.

30. L'Ukraine déplore la destruction d'habitats naturels sur son territoire par la Fédération de Russie, et indique qu'elle reste déterminée à mettre en œuvre la CMS.

### Point 10.2 États non-Parties

31. Aucune déclaration n'a été faite par les États non-Parties.

### Point 10.3 Accords de la CMS

32. Les instances de l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, du nord-est de l'Atlantique et des mers d'Irlande et du Nord (ASCOBANS) exposent les progrès accomplis depuis la 14<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties, tels que figurant dans le rapport de l'ASCOBANS ([UNEP/CMS/COP15/Inf.10.3.1](#)). Elles soulignent les résultats obtenus à la 10<sup>e</sup> Réunion des Parties, qui ont adopté un nouveau plan de travail concernant l'ASCOBANS et des résolutions sur la conservation des baleines à bec, la planification spatiale maritime, l'atténuation des impacts des activités récréatives sur les petits cétacés et l'exploitation minière en eau peu profonde. La représentante indique que le Secrétariat d'ASCOBANS ne comprend qu'un poste et demi de fonctionnaire et parvient à mener ses activités grâce à l'appui des Parties, des IGO et des ONG. Les Parties à l'ASCOBANS encouragent d'autres États de l'aire de répartition à se joindre à l'Accord.
33. Les instances de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) font état des activités menées depuis la 14<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties, telles qu'exposées dans le rapport de l'ACAP ([UNEP/CMS/COP15/Inf.10.3.2](#)). Elles indiquent que l'ACAP est composé de 13 Parties et que d'autres acteurs sont intéressés par ses activités. Les instances de l'ACAP se félicitent du fait que la Conférence des Parties examine les propositions visant à inscrire le puffin à pieds pâles à l'Annexe II, à inscrire 22 espèces, sous-espèces et populations de zones géographiques de pétrel des Chatham aux Annexes I et II, à continuer l'action concertée concernant l'albatros des Antipodes et à envisager l'adoption d'une action concertée concernant le puffin à pieds pâles.
34. Les instances de l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente (ACCOBAMS) présentent les activités menées depuis la 14<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties, telles que figurant dans le rapport de l'ACCOBAMS ([UNEP/CMS/COP15/Inf.10.3.3](#)). Elles indiquent que les participants à la 9<sup>e</sup> Réunion des Parties ont approuvé le deuxième volet de l'initiative d'enquête relevant de l'ACCOBAMS et le suivi à long terme de la population de cétacés et font état de travaux menés en collaboration avec plusieurs marines nationales concernant les prises accessoires, les échouages, les interventions d'urgence et le bruit sous-marin.
35. Les instances de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) exposent les activités menées depuis la 14<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties, telles que présentées dans le rapport de l'AEWA ([UNEP/CMS/COP15/Inf.10.3.4](#)). Elles indiquent que les instances de l'AEWA ont célébré le 30<sup>e</sup> anniversaire de l'accord en 2025, ce qui a été l'occasion non seulement de se réjouir de ces trois décennies de coopération internationale, mais aussi l'occasion de réfléchir. Elles rappellent l'hommage rendu au courlis à bec grêle, la première espèce inscrite à l'AEWA ayant été déclarée éteinte en octobre 2025, en espérant qu'elle ne serait pas suivie par d'autres espèces dans ce cas. Elles soulignent les efforts de renforcement des capacités visant à soutenir les Parties, en particulier en Afrique, et la coopération qui a été consolidée avec la CMS et d'autres AME et initiatives visant une voie de migration, en particulier la Convention de Ramsar sur les zones humides.

36. Les instances de l'Accord relatif à la conservation des chauves-souris en Europe (EUROBATS) présentent les progrès accomplis depuis la 14<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties concernant la protection de 55 espèces de chauves-souris relevant de l'aire de répartition d'EUROBATS et inscrites à l'Accord, tels qu'exposés dans le rapport d'EUROBATS ([UNEP/CMS/COP15/Inf.10.3.5](#)). Elles indiquent que des progrès ont été accomplis concernant des travaux importants, s'agissant notamment de la conservation de l'habitat de chauves-souris, des changements climatiques et de l'incidence des vagues de chaleur sur les chauves-souris dans leur site de repos, des effets liés aux énergies renouvelables, de la pollution lumineuse et du commerce en ligne de chauves-souris. Elles mentionnent deux nouveaux documents d'orientation sur les chauves-souris en ce qui concerne les infrastructures de transport et la question des travaux d'isolation des bâtiments et font état de l'élaboration d'autres orientations sur la réduction des impacts des éoliennes en haute mer et sur la protection et le rétablissement des chauves-souris.

#### **Point 10.4 OIG et ONG**

37. Au nom de plusieurs organisations (Animal Welfare Institute, Benin Environment and Education Society, Birdlife, Born Free, Charles Darwin Foundation, Deep Sea Conservation Coalition, Fundación Cethus, Humane World for Animals, IFAW, Irish Basking Shark Group, Marine Research and Conservation Coalition, Manta Trust, Oceancare, Pan African Sanctuary Alliance, Panthera, Pro Wildlife, Save our Seas, TRAFFIC, Wildlife Conservation Society) et de sa propre organisation, le Fonds mondial pour la nature (WWF) souligne que le déclin continu des espèces est principalement lié à l'insuffisance des aires de protection et de conservation et se félicite que la CMS mette l'accent sur l'importance de la connectivité écologique. Il accueille favorablement les initiatives sur les prélèvements illégaux et non durables et sur le commerce d'espèces répertoriées par la CMS, se prononce en faveur de toutes les propositions d'inscription de nouvelles espèces aux Annexes I et II et exhorte les Parties à prendre les mesures nécessaires pour intensifier la mise en œuvre de la CMS et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.
38. La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) se félicite de son partenariat de longue date avec la CMS, en soulignant leur programme de travail conjoint et leur collaboration concernant de nombreux points à l'ordre du jour, s'agissant notamment de la coordination des mesures de conservation d'espèces communes, telles que les jaguars, les guépards, les lions, les léopards, les tortues marines, les requins et les raies, les antilopes saïga et les faucons Sacre.
39. L'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) appelle à une plus grande concordance entre la CMS et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal afin de consolider et de rétablir la connectivité écologique et de bâtir des écosystèmes résilients et à une action renforcée concernant les principaux facteurs de déclin d'espèces, s'agissant en particulier des prises accessoires. Elle invite à renforcer les efforts visant à réduire les conflits entre l'être humain et la faune sauvage et à contribuer à une planification aux retombées positives pour la nature, notamment en ce qui concerne les zones clés pour la biodiversité, les aires importantes pour les mammifères marins et les aires importantes pour les requins et les raies.
40. L'ICLEI – « Pouvoirs locaux pour un monde durable » souligne le rôle unique des autorités locales pour ce qui est de promouvoir et de faciliter la protection des espèces migratrices par la sensibilisation, la réglementation et la réduction de la pollution lumineuse, la remise en état des écosystèmes ou la création de couloirs écologiques et s'agissant de tenir compte des espèces migratrices dans la planification de l'utilisation des terres et concernant les cadres s'y rapportant. L'ICLEI encourage les autorités locales

à prendre des mesures conformes aux cibles nationales pour aider les Parties à protéger les espèces migratrices.

41. La Born Free Foundation indique en quoi ses efforts de protection des habitats, de mobilisation des communautés, d'appui en faveur de l'application de la loi sur la faune sauvage et de promotion de la coexistence entre l'être humain et la faune sauvage contribuent à renforcer l'action internationale visant à conserver les espèces migratrices et à maintenir la connectivité écologique.
42. La Commission baleinière internationale (CBI) se félicite de sa collaboration étroite avec la CMS et présente l'évolution institutionnelle qu'elle a connue au cours de ses quatre-vingts années d'existence. Elle appelle de ses vœux à un renforcement accru des synergies avec la CMS.
43. L'Amazon Waters Alliance prend comme exemple le poisson-chat migrateur pour indiquer combien il est urgent d'établir une coopération transfrontalière et de consolider les engagements concernant les cours d'eau et les communautés. Le représentant prône une coopération régionale concernant les écosystèmes aquatiques amazoniens.

## **POINT 11. RAPPORT DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT**

44. Un représentant du PNUE présente le rapport de la Directrice exécutive du PNUE ([UNEP/CMS/COP15/Doc.11](#)), en mettant l'accent sur le fait que la résolution du PNUE à veiller à la conservation des espèces migratrices et à la connectivité était essentielle pour les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, le Plan de Samarcande et les plans nationaux et régionaux. Les instances soulignent la collaboration de longue date entre le PNUE et la CMS et se félicitent des contributions de la CMS en faveur du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

## **POINT 12. RAPPORT DU SECRÉTARIAT**

45. M<sup>me</sup> Amy Fraenkel, Secrétaire exécutive de la CMS, fait état des activités menées par le Secrétariat depuis la 14<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties, notamment concernant le Programme de travail. Elle souligne les grands efforts qui ont été déployés pour concrétiser les objectifs de la CMS et mettre en œuvre le Programme de travail actuel. S'agissant du Plan stratégique pour les espèces migratrices, un groupe de travail sous l'égide du Comité permanent a entrepris des travaux importants concernant l'élaboration du cadre de suivi du Plan. S'agissant du Mécanisme d'examen, elle indique que les participants à la 57<sup>e</sup> réunion du Comité permanent ont examiné un premier dossier et se sont mis d'accord sur les prochaines étapes à mener. Le Secrétariat a en outre continué à aider les Parties à renforcer la mise en œuvre de la Convention, les Parties participant au programme sur la législation nationale étant désormais 70 au total.
46. S'agissant de la mobilisation de ressources, M<sup>me</sup> Fraenkel explique que le Secrétariat s'est employé à obtenir des financements pour la mise en œuvre de la CMS, notamment par l'entremise du Fonds de Kunming pour la biodiversité, et à diversifier ces moyens de financement. Il a obtenu environ 7 millions de dollars de contributions volontaires depuis la 14<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties. Elle remercie les parties contributrices. S'agissant de l'adhésion de nouveaux pays, elle indique que des efforts ont été accentués pour promouvoir l'adhésion à la Convention au moyen d'initiatives ciblées de sensibilisation et de mobilisation, plusieurs États non-Parties entamant des processus internationaux pour se joindre à la CMS.

47. Concernant la transparence, la responsabilité et l'efficacité, le Secrétariat indique que l'audit des secrétariats de la CMS, de l'AEWA et d'EUROBATS de 2024 n'a mis en évidence aucun élément qui susciterait des préoccupations. Le Secrétariat a mis en œuvre les mesures recommandées visant à renforcer les procédures et les stratégies internes. S'agissant des réalisations transversales, le Secrétariat fait part des activités qui ont été accomplies, notamment le lancement des modules clés pour l'atlas des espèces migratrices, l'achèvement de la première phase du Partenariat mondial sur la connectivité écologique et la première réunion de ses partenaires, ainsi que l'organisation d'un atelier d'experts visant à renforcer la compréhension scientifique des changements climatiques et la coordination des politiques à mener en la matière.
48. S'agissant des groupes taxonomiques, le Secrétariat a renforcé les efforts de conservation axée sur certaines espèces, notamment en élaborant et en mettant en application des plans d'action en faveur d'une seule espèce, notamment concernant certaines espèces aquatiques telles que les anges de mer en Méditerranée, les anguilles d'Europe, les baleines à bosse de la mer d'Arabie, les baleines de l'Atlantique Sud et les dauphins à bosse de l'Atlantique, et concernant la protection des tortues imbriquées en Asie du Sud-Est et dans la région de l'océan Pacifique occidental. M<sup>me</sup> Fraenkel souligne les aspects suivants: la participation au processus de mise en œuvre de l'Accord sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (Accord BBNJ) ; le renforcement de la lutte contre le prélèvement illégal d'oiseaux ; les efforts déployés concernant les voies de migration mondiales et le Cadre des voies de migration des Amériques ; les progrès accomplis dans les efforts visant à appuyer la conservation des oiseaux de proie ; l'élaboration et l'approbation de nouveaux programmes de travail et plans d'action pour toutes les espèces couvertes par l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale ; et s'agissant des efforts déployés en coopération avec le Secrétariat de la CITES, l'organisation d'une réunion en présentiel des États de l'aire de répartition du jaguar, qui a abouti à l'élaboration d'un plan d'action régional pour la conservation du jaguar, ce dernier ayant été adopté à la 57<sup>e</sup> réunion du Comité permanent et devant être examiné à la présente Conférence des Parties.

## **OUVERTURE DU COMITÉ PLÉNIER**

49. Le Président du Comité plénier remercie le Gouvernement brésilien d'accueillir la session de la Conférence des Parties et le Secrétariat d'avoir œuvré à la préparation de la manifestation. Il souligne que le temps doit être géré de manière rigoureuse tout au long de la semaine et demande aux délégués de ne pas s'écarter du sujet lors de leur intervention. Il indique qu'il est imparti au maximum trois minutes pour les déclarations des Parties et deux minutes pour celles des observateurs. Il invite les intervenants à prononcer, dans la mesure du possible, des déclarations régionales ou coordonnées.
50. Le Président propose de créer les groupes de travail suivants : un groupe de travail sur le budget ; un groupe de travail sur les espèces aquatiques ; un groupe de travail sur les oiseaux ; un groupe de travail sur les espèces terrestres ; et un groupe de travail sur les questions institutionnelles et transversales, qui examinera les points non réglés au sein du Comité plénier. Il indique que le site web de la 15<sup>e</sup> session de la Conférence des parties comprend un document dans lequel il est proposé un ordre initial concernant les points de l'ordre du jour à traiter par les trois groupes de travail sur les groupes taxonomiques. Il déclare que le Comité plénier peut créer, au besoin, d'autres groupes de contact.

51. Le Secrétariat désigne à la présidence de chacun des groupes de travail les pays ou personnes suivants :
- Groupe de travail sur le budget : Royaume-Uni ;
  - Groupe de travail sur les espèces aquatiques : Barry Baker (Conseiller nommé par la Conférence des Parties) ;
  - Groupe de travail sur les oiseaux : Rob Clay (Conseiller nommé par la Conférence des Parties) ;
  - Groupe de travail sur les espèces terrestres : Zimbabwe ;
  - Groupe de travail sur les questions transversales: Des Thompson et Ruth Cromie (Conseillers nommés par la Conférence des Parties).
52. Le Secrétariat reconnaît que les petites délégations ne pourront pas participer à tous les groupes de travail et les invite à se coordonner au niveau régional pour contribuer aux groupes de travail concernés. Il propose qu'à l'ouverture de chaque séance, la Commission de vérification des pouvoirs et les groupes de travail rendent compte de leurs activités et que les participants se penchent sur l'approbation des documents de séance disponibles.
53. Le Secrétariat attire l'attention sur deux propositions de modification terminologique à appliquer à tous les documents concernés de la 15<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties par souci de cohérence, conformément à la proposition de la Présidente du Comité scientifique. Premièrement, l'expression « peuples autochtones et communautés locales » figurera en minuscule dans les documents de la Conférence des Parties. Deuxièmement, il sera employé la formule type suivante lorsqu'il sera fait état de ressources supplémentaires nécessaires pour mener à bien une activité proposée : « sous réserve de la disponibilité de ressources ».

### III. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

#### POINT 14. BUDGET ET ADMINISTRATION

##### Point 14.1 Exécution du budget de la CMS 2024-2025

54. Le Secrétariat présente le document [UNEP/CMS/COP15/Doc.14.1 Exécution du budget de la CMS 2024-2025](#), présentant l'état des contributions mises en recouvrement pour 2024 et 2025 au 22 mars 2026, en distinguant les contributions versées avant le 31 octobre 2025 (5 187 371 EUR) et celles versées après le 31 octobre (593 345 EUR). Il indique que 45 Parties ont encore des arriérés pour 2024 et 58 Parties pour 2025, soit un total de 328 977 EUR de contributions encore dues pour 2024 et 2025. S'agissant de l'état des arriérés antérieurs à 2024, au 22 mars 2026, 34 Parties ont encore des arriérés pour la période 2021-2023, 23 pour la période 2018-2020 et 14 pour la période antérieure à 2018. Il note un taux d'exécution de 95 % pour la période 2024-2025. Les actions requises sont notamment les suivantes : prendre note du rapport sur l'exécution du budget de la CMS et fournir des commentaires et des avis au Secrétariat si nécessaire ; et prier instamment les Parties ayant des arriérés de régler leurs contributions impayées en conséquence.

##### Point 14.2. Budget de la CMS pour 2027-2029 et Programme de travail pour la période intersessions entre la COP15 et la COP16

55. Mme Amy Frankel présente le document [UNEP/CMS/COP15/Doc.14.2/Rev.1 Budget de la CMS pour 2027-2029 et Programme de travail pour la période intersessions entre la COP15 et la COP16](#). S'agissant de l'exécution et des arriérés, elle note que plusieurs

pays ont réglé leurs arriérés, mais que d'autres doivent encore le faire. Elle souligne que la CMS : joue un rôle unique et constitue un bon investissement, œuvrant sur le terrain pour apporter des changements ; contribue directement à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité ; et joue un rôle de premier plan sur la question transversale de la connectivité écologique. Elle déclare que la CMS sait utiliser efficacement son budget principal, s'est toujours efforcée d'être responsable sur le plan financier, remplit ses mandats et multiplie son impact à l'échelle mondiale grâce à divers partenariats.

56. Elle explique que, bien que le budget ait été publié dans les délais en décembre, il a dû être ajusté après que l'ONU a procédé en janvier à un suivi du lieu d'affectation de Bonn concernant le coût de la vie. Par conséquent, une proposition de budget révisée a été élaborée et les demandes de financement dans certains domaines ont dû être réduites. Elle passe en revue les trois scénarios budgétaires figurant dans le document révisé et décrit les modifications qui ont dû être apportées au budget initialement proposé.
57. S'agissant du scénario 1, avec une croissance nominale nulle, elle souligne : la mise à jour des coûts standard avec une augmentation de 2 % ; les réductions proposées dans le budget principal pour les réunions des organes directeurs et les frais de déplacement ; ainsi que la nécessité de déployer des efforts importants de collecte de fonds pour les réunions en présentiel et d'autres domaines non financés.
58. Le scénario 2, avec une croissance réelle nulle, applique l'augmentation de 2 % à tous les postes budgétaires, à l'exception des frais liés au fonctionnement des organes directeurs et des frais de déplacement pour la COP16. Elle déclare que le budget est trop faible pour les réunions du Comité permanent et du Comité scientifique, car davantage de délégués sont éligibles à un financement et les coûts liés à l'organisation des réunions à Bonn ont augmenté. Le scénario 2 comprend un faible niveau de financement pour deux responsabilités essentielles du Secrétariat : l'analyse des rapports nationaux et la mise à niveau des systèmes de rapport en ligne ; ainsi que la mise à jour des informations sur les États de l'aire de répartition pour les espèces de la CMS.
59. Le scénario 3 reflète une croissance modérée et comprend le financement de plusieurs postes clés, notamment : un administrateur de programme de niveau P2 pour l'Unité aquatique, compte tenu du besoin important ; un poste supplémentaire pour l'équipe scientifique, initialement envisagée comme un poste d'administrateur de programme de niveau P2, mais révisée pour devenir un contractuel de niveau P2 ; et un contractuel, de niveau G, pour les services d'information, y compris pour le site Web. Elle souligne la nécessité d'un poste d'administrateur chargé de la documentation, mais indique que ce poste a dû être supprimé dans les budgets révisés. Elle espère qu'un tel poste pourra être créé par l'intermédiaire d'un contrat de consultant. Elle précise que la proposition de financement initiale prévoit un poste d'administrateur chargé de la documentation de niveau P2 et un poste d'administrateur de programme de niveau P2, tous deux désormais convertis en contrat de consultant.
60. S'agissant du projet de résolution, Mme Fraenkel présente un nouveau texte du dispositif qui autoriserait le Secrétaire exécutif à effectuer des virements entre les exercices budgétaires, entre les années de la période triennale et entre les réunions des organes de la Convention. Cet ajustement offrirait davantage de flexibilité et éviterait la nécessité de revenir devant le Comité permanent.
61. Aucun commentaire n'est formulé par l'assistance.
62. Le Secrétariat présente le Programme de travail, qui couvre la période 2026-2029 et s'appuie sur un modèle approuvé par le Comité permanent à sa 56<sup>e</sup> réunion en

mars 2025. Le Programme de travail suit une méthode axée sur les résultats, liée aux objectifs et cibles du Plan stratégique pour les espèces migratrices, et contient des mandats spécifiques ainsi que des budgets détaillés par estimations de dépenses. Le Secrétariat informe en outre le Comité plénier que le Programme de travail sera mis à jour lors de la COP 15 afin de refléter les décisions de cette dernière.

63. Le Président invite l'assistance à faire part de ses observations ou d'interventions sur le Programme de travail. En l'absence de commentaires, la séance est levée.